

☞ ☞ PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2024 ☞ ☞

L'an deux mille vingt-quatre, le dix Septembre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Alain TELLIER, Maire, en suite de la convocation en date du 30 Août 2024 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents : M Alain TELLIER ; M Gilles CALLEWAERT ; M Stéphane JUDE ; M Laurent VASSELLE ; M Christian GUILBERT ; M Pierre REANT ; Mme Evelyne THUILLIER ; Mme Patricia BOYAVAL ; Mme Sylvie BOIN ; M Fabrice COINON ; Mme Dorothee BRUGE.

Absents excusés : Mme Martine MUDES ; Mme Gaëlle GOUGET ; M Nicolas BRUGE ; M Etienne DEBARRE.

Procurations : Mme Martine Mudes a donné procuration à M Alain TELLIER.
M Nicolas BRUGE a donné procuration à M Gilles CALLEWAERT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour 4 délibérations :
-2024-33 achat de 2 Bons d'achat d'une valeur de 150 euros ; 2024-34 réfection du chemin piétonnier rue de l'église et rue du stade ; 2024-35 réfection de la rue du château ; 2024-36 aménagement arrière de la mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Fabrice COINON

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 18 JUIN 2024 : Adopté à l'unanimité.

2024-31 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES : ADHESION DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L21-13-6 et L21-13-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes et la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer dans un cadre défini et partagé,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes portant sur les fournitures administratives pour ses propres besoins,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur les fournitures administratives (*papier, fournitures de bureau, enveloppes*).

La Commune de Quiestède est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive (*Projet de convention joint en annexe*). A ce titre, elle a en charge, avec l'appui des services communautaires, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché. Celui-ci comprend 3 lots :

- Lot 1 : Fournitures de bureau
- Lot 2 : Articles de papeterie
- Lot 3 : Enveloppes

Les membres du groupement ont la possibilité d'adhérer à un ou plusieurs lots.

Les membres de la commission d'appel d'offre du groupement de commandes seront convoqués en temps voulu pour retenir le ou les prestataires.

Le groupement de commandes prendra effet à la date de notification (*mai 2025*) pour une durée d'un an renouvelable trois fois, soit une durée maximum de quatre années.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Commune au groupement de commandes portant sur l'achat des fournitures administratives,
- d'approuver les termes du projet de la convention constitutive du groupement désignant la Commune de Quiestède, coordonnatrice,
- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement
 - o Représentant titulaire : Gilles CALLEWAERT
 - o Représentant suppléant : Stéphane JUDE
- de valider la répartition des frais de coordination du groupement (*facturation en fonction du montant prévisionnel de commandes communiqué par les communes dans le cadre du recensement des besoins*),
- d'autoriser le Maire de la Commune de Quiestède, coordonnatrice du groupement, à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS

Cette question sera revue lors de la prochaine réunion

2024-32 AMENAGEMENT ENTREE MAIRIE ET RUE EGLISE

M le Maire informe les membres du conseil municipal que le marché pour l'accès à la mairie et la rue de l'église a été mis en ligne. La date limite de réception des offres était le 05 aout 2024 à 12h. 5 entreprises ont remis une offre.

Au vu des résultats, une négociation avec l'ensemble des candidats a été demandé.

Seules les entreprises Colas et Ducrocq ont remis une nouvelle offre.

Bases		Montant HT 1ère offre	Montant HT 2ème offre
DUCROCQ TP	TF	149 000.00 €	140 572.40 €
	TO	166 000.00 €	154 427.60 €
		315 000.00 €	295 000.00 €
LEFRANCOIS	TF	156 971.80 €	156 971.80 €
	TO	181 028.20 €	181 028.20 €
		338 000.00 €	338 000.00 €
BAUDE BILLET	TF	144 939.50 €	144 939.50 €
	TO	158 648.20 €	158 648.20 €
		303 587.70 €	303 587.70 €
COLAS	TF	188 035.75 €	186 558.75
	TO	216 265.15 €	213 344.15 €
		404 300.90 €	399 902.90 €
VATP	TF	203 951.69 €	203 951.69 €
	TO	273 028.00 €	273 028.00 €
		476 979.69 €	476 979.69 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal valide La 2^{ème} offre de Ducrocq TP pour un montant de **295 000.00 € HT**

2024-33 BON ACHAT D'UNE VALEUR DE 150 EUROS

M le Maire propose aux membres du conseil municipal d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 150 euros pour remercier 2 administrés qui ont participé bénévolement plusieurs jours à la mise en place des cailloux dans le cimetière communal.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à acheter 2 bons d'achats de 150 euros pour remercier les 2 administrés.

2024-34 REFECTION DU CHEMIN PIETONNIER RUE EGLISE ET RUE DU STADE

M le Maire donne lecture des devis reçus :

Eurovia Calais	46 050.00 € HT
VATP Aire	27 070.00 € HT
Ducrocq TP	29 906.00 € HT

M le Maire précise que les matériaux de conception selon les devis sont différents.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux et autorise M le Maire à signer le devis de l'entreprise Ducrocq TP pour un montant de 29 906.00 euros HT.

2024-35 REFECTION DE LA RUE DU CHATEAU

Suite aux inondations, la rue du château a été très endommagée. Il est nécessaire de refaire les enrobés.

M le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès de la région.

Il présente les devis reçus :

VATP	14 512.50 € HT
DUCROCQ	15 416.00 € HT

Il précise que l'entreprise Ducrocq TP supprime le dos d'âne et réalise la réfection du dos d'âne.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Ducrocq TP pour un montant de 15 416.00 euros HT, autorise la signature du devis et la réalisation des travaux.

2024-36 AMENAGEMENT DU TALUS ARRIERE DE LA MAIRIE

M le Maire présente les devis reçus pour effectuer le terrassement à l'arrière de la mairie.

LEFRANCOIS Clenleu	12 120.00 € HT
DUCROCQ TP	9 150.00 € HT

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux et autorise M le Maire à signer le devis de l'entreprise Ducrocq TP pour un montant de 9 150.00 euros HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Coût du cimetière : Schiste + location de matériel : 7 225.25 euros.
- Inondations : suite à l'orage du 1^{er} Aout, 32 logements ont été touchés. Une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été demandée. Confirmation vers le 20 septembre.
- Suite à l'arrêt maladie du contrat PEC, nous avons fait appel à l'association Acte + pour disposer d'un agent afin d'aider Lionel dans son travail.
- Effondrement de la chaussée rue d'Ecques : suite aux inondations du 1^{er} Août 2024, un trou profond s'est formé sur la chaussée. La CAPSO a pris en charge la remise en état pour un montant de 16 000 euros.
- Chemin d'en bas : remise en état du chemin piétonnier suite aux inondations par la société Ducrocq TP.
- Travaux école : l'entreprise JA Couverture a posé des tuiles de rives, des gouttières ont été remplacées et les murs ont été hydrofugés.
Le mur extérieur du local de rangement à la salle des sports a été également hydrofugé.
- Le plein des cuves de fioul a été fait.
- Changement d'opérateur internet à partir de Septembre. Nous allons nous abonner à FREE.
- Repas des aînés : 63 convives
- Départ de l'abbé Jacques TANGOMBE. L'abbé Gervais IBATA OKOMBI est affecté à notre paroisse. Une Messe officielle se déroulera le dimanche 22 septembre à la collégiale d'Aire sur la Lys à 11h15.
- Eglise : l'entreprise Chevalier va remplacer les pierres.
- Numération métrique : à voir
- Facture Logiciel My Perischool : 1 396.20 € TTC/ par an.
- Passage de 400 Porsche dans le cadre de la Balade routière « La Chti Classic » le samedi 7 septembre entre 10h (départ de Bergues) et 16h30 (Arrivée à Hardelot).
- Rappel Prochaines réunions :

Adjoints :

Jeudi 03 octobre 18h

Mardi 05 novembre 18h

Mardi 03 décembre 18h

Conseil Municipal

Mardi 15 octobre 19h

Mardi 12 novembre 19h

Mardi 10 décembre 19h

FIN DE SEANCE H 00

Le Maire,

A. TELLIER

G. CALLEWAERT

L. VASSELLE

S. JUDE

M. MUDES

////

G. GOUGET

////

N. BRUGE

////

S. BOIN

C. GUILBERT

F. COINON

P. BOYAVAL

E. DEBARRE

////

E. THUILLIER

P. REANT

D. BRUGE

